

Modèles de Programmation Hospitalière Innovants : L'Art de Bâtir l'Avenir de la Santé au Québec

Le système de santé québécois, instauré en 1971, est principalement public, avec l'État comme assureur et administrateur. Trois régimes universels couvrent l'ensemble de la population : l'assurance hospitalisation, l'assurance médicaments et l'assurance maladie, gérés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Le médecin de famille est la porte d'entrée du système de soins, mais environ 10% de la population est en attente d'attribution d'un médecin de famille, ce qui les amène à recourir à des cliniques publiques ou privées.

En termes de construction hospitalière, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a une expertise en planification des infrastructures de santé. Les projets sont gérés par les Centres intégrés de santé et de services sociaux/ Centres universitaires intégrés de santé et de services sociaux (CISSS/CIUSSS). Pour les projets majeurs dépassant 50 millions de dollars, la Société québécoise des infrastructures (SQI) est mandatée pour la gestion du projet. Les Centres Hospitaliers Universitaires sont les maîtres d'ouvrage de leurs projets, avec la SQI et le Conseil du trésor qui supervisent le processus.

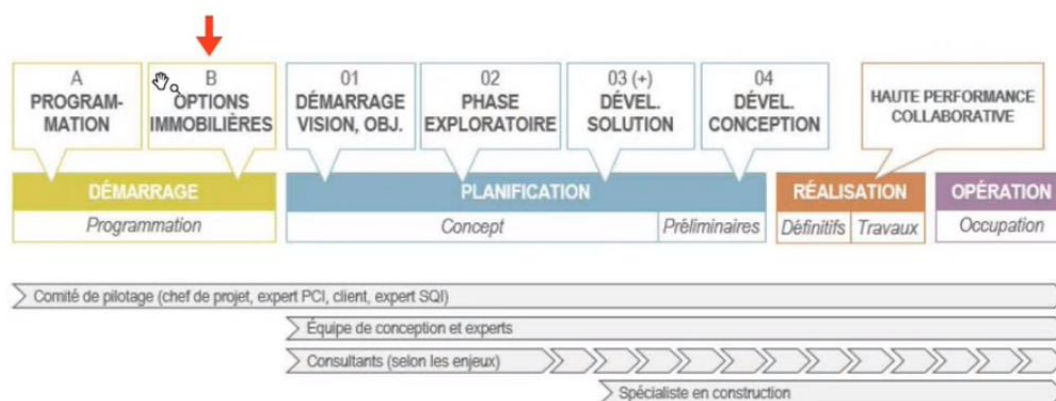


Figure 1: Etapes de développement des projets, présentation de Fabienne Boureau, architecte associée à Provencher Roy aux Journées des Architectes en Santé de Mention 2022

Le Québec n'a pas de programmiste hospitalier mais ce sont des firmes d'architectures qui se spécialisent en planification immobilière. Ces firmes peuvent être mandatées par les organismes de santé au Québec pour planifier les projets de toutes envergures.

Le Québec a développé le Répertoire des guides de planification immobilière, un ensemble de guides normatifs couvrant divers sujets liés à la programmation, la conception et la construction des projets immobiliers dans le domaine de la santé. Ces guides sont organisés par mission et par type d'ouvrage, offrant des directives détaillées sur les critères comme :

- **Critères de Conception** : Ils spécifient les critères fonctionnels et techniques pour chaque type de local hospitalier. Cela comprend des détails sur les équipements, les normes d'hygiène, l'accessibilité, et d'autres aspects essentiels pour garantir un environnement de soins optimal.
- **Organisation Spatiale** : Les guides définissent l'organisation physique des établissements de santé, y compris les schémas fonctionnels et les superficies

recommandées pour chaque type de local. Cela assure une disposition efficace des espaces pour répondre aux besoins des patients et du personnel médical.

- **Livrables et Processus de Planification** : Les guides précisent les livrables attendus à chaque étape du processus de planification, de la conception à la construction. Ils détaillent également les processus d'appel d'offres et de sélection des professionnels impliqués dans le projet.
- **Sécurité et Prévention des Infections** : Les guides mettent l'accent sur les normes de sécurité et les protocoles de prévention des infections pour assurer la sécurité des patients et du personnel.
- **Évolution Technologique** : Étant donné l'évolution rapide des technologies médicales, les guides abordent également les tendances émergentes et les équipements technologiques recommandés pour les nouveaux projets.

Cependant, certaines spécialités comme la psychiatrie et les urgences ne sont pas encore couvertes par ces guides. Les établissements sont responsables de l'élaboration du Programme Fonctionnel et Technique (PFT), qui est soumis à l'approbation de l'agence ou du ministère avant le démarrage du projet. Le ministère propose également des méthodes d'estimation indicative des coûts d'immobilisation des projets pour soutenir les établissements et leurs partenaires dans leur planification.

Ces guides offrent un cadre structurant et garantissent que les nouvelles installations hospitalières répondent aux standards de qualité et de sécurité établies par le MSSS. Cependant, il est important de noter que les spécificités géographiques et démographiques du Québec peuvent parfois nécessiter des ajustements aux guides, surtout dans les régions éloignées où les réalités locales peuvent différer des normes nationales. Dans de tels cas, les établissements doivent justifier toute divergence par rapport aux guides.

En conclusion, le modèle québécois de programmation hospitalière se distingue par son approche rigoureuse et structurée de la construction et la rénovation des établissements de santé. À travers un ensemble de guides détaillés et adaptés aux diverses spécialités médicales, le Québec s'engage dans une démarche méthodique et efficace. Ces référentiels de planification immobilière, élaborés en collaboration avec les établissements de santé, assurent une adéquation entre les besoins cliniques, les impératifs de qualité et les contraintes budgétaires.